

COMPTES ANNUELS 2018 DE L'OP3FT

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 23 de ses Statuts, l'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan, un compte de résultat et un compte emploi ressources pour son exercice débutant le 1^{er} janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018.

Les Comptes annuels 2018 de l'OP3FT ont été arrêtés le 4 juin 2019 et approuvés le 20 juin 2019 par le Conseil d'administration de l'OP3FT. Le rapport du Commissaire aux comptes est en date du 19 juin 2019.

Le présent document inclut une présentation des Comptes annuels 2018 de l'OP3FT ainsi que le bilan, le compte de résultat, le compte emploi ressources et le rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent document est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864

PRÉSENTATION

Les Comptes annuels 2018 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 488 547 euros
Revenus de la dotation :	1 800 000 euros
Dons manuels :	8 000 euros
Résultat de l'exercice :	503 093 euros

Faits significatifs de l'exercice

Les ressources de l'OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

L'OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources de l'OP3FT.

Conformément à l'objet de l'OP3FT, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour le développement de la technologie Frogans, un nouveau standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.

Règles et méthodes comptables

Les Comptes annuels 2018 de l'OP3FT ont été établis dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général 1999, règlement CRC 99-01 et règlement CRC 99-03, et des règlements CRC 2002-10, 2004-06, 2005-09, 2008-12 et 2015-06 qui sont venus les compléter et/ou les rectifier.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions et licences :	1 à 3 ans
Brevets et création graphique :	5 ans
Installations / agencements divers :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	1 à 3 ans
Mobilier :	2 à 4 ans

Analyse du bilan

Les actifs se répartissent comme suit :

- Autres immobilisations incorporelles (dotation initiale et brevets) : 1 229 568 euros
- Autres immobilisations corporelles (matériels informatiques) : 7 251 euros
- Autres immobilisations financières (caution des locaux) : 15 652 euros
- Créances usagers et comptes rattachés (redevances de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans d'octobre 2017 à décembre 2018) : 2 145 000 euros
- Disponibilités (cash et équivalents) : 63 746 euros

Les fonds propres et les dettes se répartissent comme suit :

- Fonds propres : 1 254 571 euros
- Résultat de l'exercice (excédent) : 503 093 euros
- Fournisseurs et comptes rattachés (y compris les factures non parvenues) : 846 850 euros
- Autres dettes (congés payés et charges sociales) : 734 033 euros
- Produits constatés d'avance (redevance de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans pour le mois de janvier 2019) : 150 000 euros

Analyse du compte de résultat

Les ressources :

- Revenus de la dotation (issus exclusivement de la licence d'exploitation du Registre Central Frogans) : 1 800 000 euros
- Dons manuels issus de la générosité publique : 8 000 euros

Les charges d'exploitation se répartissent comme suit :

- Services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur le progrès de la technologie Frogans, location des locaux) : 199 337 euros
- Autres services extérieurs (prestataires intervenant dans le cadre des travaux portant sur la promotion et la protection de la technologie Frogans, ainsi que les services pour le suivi juridique, comptable et social) : 118 266 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés (taxes sur les salaires, taxes foncières) : 44 101 euros
- Salaires et traitements : 585 252 euros
- Charges sociales : 263 773 euros

OP3FT

Fonds de dotation Loi du 4 août 2008

**6, square Mozart
75 016 PARIS**

SIRET N° : 750 584 864 00011

BILAN
ET
COMPTE DE RESULTAT
AU
31 DECEMBRE 2018

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 016	4 449	566		566
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 339 144	109 576	1 229 568	1 229 842	- 274
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	97 492	90 241	7 251	10 417	- 3 166
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 652		15 652	15 652	
TOTAL (I)	1 457 304	204 266	1 253 038	1 255 911	- 2 873
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	2 145 000		2 145 000	1 480 000	665 000
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	6 276		6 276	2 151	4 125
· Personnel	69		69		69
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
· Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	63 746		63 746	10 909	52 837
Charges constatées d'avance	20 419		20 419	36 692	- 16 273
TOTAL (II)	2 235 510		2 235 510	1 529 753	705 757
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 692 814	204 266	3 488 547	2 785 665	702 882

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 254 571	1 197 759	56 812
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	503 093	56 811	446 282
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	1 757 664	1 254 571	503 093
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées		389	- 389
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	846 850	883 035	- 36 185
Autres	734 033	497 670	236 363
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	150 000	150 000	
TOTAL (IV)	1 730 883	1 531 094	199 789
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 488 547	2 785 665	702 882
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Dons manuels			8 000			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Revenus de la dotation			1 800 000	1 810 330	- 2 330	-0,13
Reprise de provisions						
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 808 000	1 810 330	- 2 330	-0,13
Total des produits d'exploitation (I)			1 808 000	1 810 330	- 2 330	-0,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change			2 020	599	1 421	237,23
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			2 020	599	1 421	237,23
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 810 020	1 810 929	- 909	-0,05
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 810 020	1 810 929	- 909	-0,05

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 911	11 871	- 3 960	-33,36
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	5 767	4 343	1 424	32,79
Services extérieurs	199 337	472 818	- 273 481	-57,84
Autres services extérieurs	118 266	277 771	- 159 505	-57,42
Impôts, taxes et versements assimilés	44 101	60 716	- 16 615	-27,37
Salaires et traitements	585 252	606 518	- 21 266	-3,51
Charges sociales	263 773	264 733	- 960	-0,36
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	25 738	31 718	- 5 980	-18,85
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	18		18	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 250 162	1 730 488	- 480 326	-27,76
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	517	1 750	- 1 233	-70,46
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	517	1 750	- 1 233	-70,46
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	56 248	21 880	34 368	157,07
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	56 248	21 880	34 368	157,07
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 306 927	1 754 118	- 447 191	-25,49
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	503 093	56 811	446 282	785,56
TOTAL GENERAL	1 810 020	1 810 929	- 909	-0,05
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 488 547,25 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 503 093,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/06/2019 par le conseil d'administration.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018					
EMPLOIS	Emplois de 2018 = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0
1 – MISSIONS SOCIALES	8 000	8 000	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		8 000
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	8 000	8 000	- Dons manuels non affectés	8 000	8 000
- Versements à d'autres			- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE			2 – AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.1. Frais d'appel à la générosité			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2. Frais de recherche des autres			4 – AUTRES PRODUITS		
2.3. Charges liées à la recherche					
3 – FRAIS DE		8 000			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU	8 000		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	8 000	
II - DOTATIONS AUX			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0
IV – EXCEDENT DE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	8 000		VI - TOTAL GENERAL	8 000	8 000
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées		8 000	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 000
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres			Dons en nature		
Total			Total		0
Les dons recueillis en 2018 sont destinés à la campagne d'accélération du projet Frogans, pour un nouveau standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.					

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999, règlement CRC 99-01 et règlement CRC 99-03, et des règlements CRC 2002-10, 2004-06, 2005-09, 2008-12, 2015-06, 2016-07 qui sont venus les compléter et/ou les rectifier.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les ressources du Fonds de dotation OP3FT pour le financement de sa mission d'intérêt général sont constituées par les revenus de sa dotation et des dons manuels issus de la générosité publique.

Le Fonds de dotation OP3FT a perçu des dons manuels issus de la générosité publique pour un montant de 8000 E.

Le Fonds de dotation OP3FT s'interdit toute activité lucrative, y compris accessoire. Aucun produit d'activité ni aucun produit de rétribution pour services rendus ne vient donc alimenter les ressources du Fonds de dotation OP3FT.

Conformément à son objet, l'intégralité des ressources est utilisée sur l'exercice pour le développement de la technologie Frogans, un nouveau standard ouvert de l'Internet, utilisable gratuitement par tous.

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

Le fonds de dotation dispose d'inscriptions en privilège de la sécurité sociale et des régimes complémentaires, qui ne l'ont pas empêché d'obtenir des accords d'échelonnement de sa dette.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 457 304 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 324 291	19 869		1 344 160
Immobilisations corporelles	94 496	2 996		97 492
Immobilisations financières	15 652			15 652
TOTAL	1 434 440	22 865		1 457 304

Amortissements et provisions d'actif = 204 266 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	94 449	22 891		114 026
Immobilisations corporelles	84 079	9 707		90 241
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	178 528	32 598		204 266

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	5 016	4 449	566	de 1 à 3 ans
Brevets et creation graph	1 339 144	109 576	1 231 656	5 ans
Instal./agenc.divers	2 444	2 444	0	5 ans
Mat.bureau & informatique	84 689	77 438	7 251	de 1 à 3 ans
Mobilier	10 360	10 360	0	de 2 à 4 ans
TOTAL	1 441 652	204 266	1 237 385	

Etat des créances = 2 195 416 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 652		15 652
Actif circulant & charges d'avance	2 179 763	2 179 763	
TOTAL	2 195 416	2 179 763	15 652

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 20 419 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Etat des dettes = 1 730 883 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	846 850	846 850		
Dettes fiscales & sociales	733 557	733 557		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	477	477		
Produits constatés d'avance	150 000	150 000		
TOTAL	1 730 883	1 730 883		

Charges à payer par postes du bilan = 184 909 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 300
Dettes fiscales & sociales	172 609
Autres dettes	
TOTAL	184 909

Produits constatés d'avance = 150 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 20 419 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	20 419
TOTAL	20 419

Charges à payer = 184 909 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	12 300
TOTAL	12 300

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	25 907
Taxe sur les salaires(438100)	123 280
Org.soc. congés à payer(438200)	11 004
Org.soc. autres charges à payer(438600)	9 918
Etat charges à payer(448600)	2 500
TOTAL	172 609

Produits constatés d'avance = 150 000 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	150 000
TOTAL	150 000

Fonds de dotation OP3FT

6 square Mozart

75016 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018



3 A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr
S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

Fonds de dotation OP3FT

Fonds de dotation loi du 4 août 2008

**6 square Mozart
75016 – PARIS**

SIREN 750 584 864

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

ooo 0 ooo

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation OP3FT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le fonds de dotation OP3FT a été créé via la dotation faite par la société STG Interactive sur le premier exercice social. Cette dotation est non consommable et les biens et droits qui la composent sont inaliénables et incessibles. A ce titre, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du respect des dispositions statutaires relatives à la dotation en capital.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée et qu'elles sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 4 juin 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

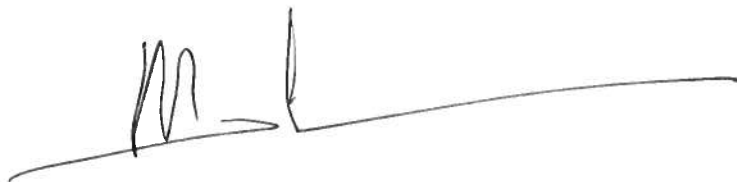
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2019,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal line that curves slightly upwards at the end.

Marc de SALINELLES
Président